

## Information aux habitants

### Recensement des arbres remarquables sur notre Commune

La Municipalité est pleinement consciente des enjeux de protection des arbres présents sur notre territoire communal, notamment au vu des changements climatiques.

La Commune de Lutry dispose d'un règlement communal sur la protection des arbres, adopté en 1998.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (01.01.23) sur la protection du patrimoine naturel et paysagé (LPrPNP ; BLV 450.11), il est nécessaire de réviser ce règlement et d'effectuer le recensement des arbres remarquables sur notre territoire communal.

Par arbres remarquables, on entend les arbres qui, notamment de par leur âge, leur circonférence, leur dendrologie, leur valeur paysagère, historique ou culturelle jouent un rôle clé dans l'atténuation des îlots de chaleurs, en particulier dans les espaces bâtis.

Pour effectuer cette tâche, la Municipalité a mandaté l'entreprise Arborisme Leuba SA à Gollion.

Cette société spécialisée effectuera cet automne le recensement des arbres remarquables dans notre Commune, tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Merci de bien vouloir accueillir avec bienveillance le personnel de cette entreprise.

La Municipalité

Lutry, le 19 septembre 2024